

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N°.....**0024**.....MT/AGAC/DSV

Portant reconnaissance de l'équivalence des Documents édités en Français et en Anglais

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;
- Vu** le Décret D/2018/186/PRG/SGG, du 23 Août 2018, portant Attribution et Organisation Du Ministère des Transports ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** les nécessités de Service ;

DECIDE

Article 1 : Sont reconnus équivalents et également valables, tous les documents approuvés, édités en langue française ou anglaise, à l'usage des inspecteurs de l'AGAC et/ou du public intéressé.

Article 2 : Les documents concernés, sans que cela soit limitatif, sont les suivants :

1. Manuels ;
2. Guides;
3. Procédures;
4. Instructions techniques;
5. Checklist;

Article 3 : La présente Décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le.....**03 JUL 2019**.....

Ampliations

DG:.....1
DGA:.....1
DSV:.....3
DTA.....4
DNA.....3
Affichage.....1
Archives:.....2/15

Elhadj Mamady KABA